

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 29 mars 2022 **DE_2022_011**
FINANCES : Contributions budgétaires 2022

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 23/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de SAINT-AMAND-SUR -FION sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 14

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Patrice TRIMBALET

Présent(s) non votants :

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Romain DESANLIS par Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON par Pascal TRAMONTANA, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Sylvain VALOTA par Pascale CHEVALLOT

Excusés: Olivier MALOU

Absents: Hugues GERARDIN

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: FINANCES : Contributions budgétaires 2022 - DE_2022_011

Suite au budget primitif précédemment adopté, il convient de voter les montants des contributions budgétaires 2022.

Le comité syndical

Vu l'article 13 des statuts du Syndicat relatif aux recettes,

Vu la délibération de ce jour adoptant le budget primitif 2022,



Propose :

De définir le montant des contributions budgétaires 2022 comme suit :

Etablissement Public	Population 2020	Cotisation totale (4€/hab)
CC Vitry Champagne et Der	24 147	96 588,00€
CC Perthois Bocage et Der	5 760	23 040,00 €
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	11 780	47 120,00 €
Total	41 687	166 748,00 €

- D'autoriser le lancement de l'appel à participation par tiers en Avril, Juillet et Octobre de l'année 2022,
- D'autoriser le Président à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- le montant des contributions budgétaires 2022 à verser au Syndicat Mixte à la carte du Pays Vitryat s'élevant à 166 748,00 € tel que défini dans le tableau ci-dessus
- Autorise le lancement de l'appel à participation par tiers en Avril, Juillet et Octobre de l'année 2022
- Autorise le Président à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES de SAINT-AMAND-SUR -FION

Le 29 mars 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

